

DECRET N° 2017 – 165 du 10 mars 2017

portant nomination de **Monsieur Nouréini TIDJANI-SERPOS** en qualité de Chargé de Mission du Président de la République auprès de l'Agence Nationale des Patrimoines et du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-498 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République,

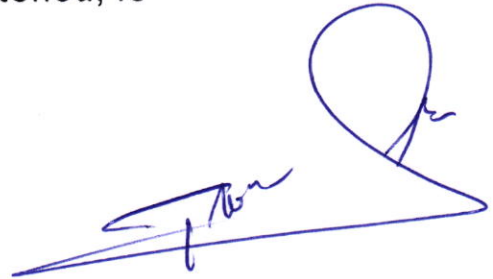
DECRETE :

Article 1^{er} : **Monsieur Nouréini TIDJANI-SERPOS** est nommé Chargé de Mission du Président de la République auprès de l'Agence Nationale des Patrimoines et du Tourisme.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2016-590 du 16 septembre 2016, ayant nommé l'intéressé en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Patrimoines et du Tourisme, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

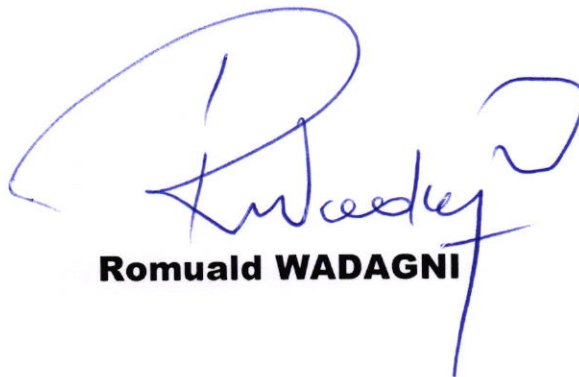
Fait à Cotonou, le 10 mars 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ;
JORB : 1.